



Jean-Antoine ROSSIGNOL (1759-1802)

Engagé volontaire au Royal-Roussillon, 1775.
Obtint son congé, 1783. Par suite ouvrier orfèvre.
Prend part à la prise de la Bastille, 1789.
Fusilier puis sergent dans la garde nationale, 1791.
Capitaine dans la 35e division de gendarmerie à pied*, 1792.
* Dite des "Vainqueurs de la Bastille".

1793, «L'année terrible»

Lieutenant-colonel de la 35e division de gendarmerie le 9 avril 1793.

Adjudant général provisoire à l'Armée des Côtes de La Rochelle «vers le 12 avril».

Mis en état d'arrestation à Saint-Maixent en juin.

Mis en liberté le 4 juillet.

Adjudant général chef de brigade (Colonel) le 10 juillet.

Général de brigade le 12 juillet.

Général de division le 15 juillet, employé à l'Armée des Côtes de La Rochelle.

Commandant en chef le 24 juillet, de l'Armée des Côtes de La Rochelle

Confirmé dans ses fonctions par décret de la Convention le 27 juillet.

Prit possession de son commandement le 31 juillet.

Suspendu de ses fonctions par les Représentants le 22 août.

Réintégré par décret de la Convention le 28 août.

Reprit possession de son commandement le 31 août.

Battu à **Coron** le 18 septembre.

Nommé général en chef de l'Armée des Côtes de Brest le 29 septembre.

Quitte le commandement de l'Armée des Côtes de La Rochelle le 5 octobre.

Prend le commandement de l'Armée des Côtes de Brest le 6 octobre.

Prend le commandement de l'Armée de l'Ouest, le 14 novembre.

Commandant en chef les Armées de l'Ouest, des Côtes de Brest et de Cherbourg, le 18 novembre.

Repoussé à **Dol** et **Antrain**.

Commandant de l'Armée des Côtes de Brest seule, le 25 novembre.

Quitte le commandement de l'Armée de l'Ouest, le 4 décembre.

Destitué le 7 avril 1794.

Cessa ses fonctions le 6 mai 1794.

Décrété d'arrestation le 2 août 1794.

Décrété d'accusation le 25 mai 1795.

Amnistié le 25 octobre 1795.

Décrété d'arrestation le 11 mai 1796.

Acquité le 27 avril 1797.

Participe au 18 Fructidor.

Admis au traitement de réforme le 2 juillet 1798.

Décrété d'arrestation le 16 septembre 1800.

Reçut l'ordre de s'éloigner de 40 lieues de Paris le 18 octobre 1800.

Arrêté le 13 janvier 1801.

Déporté aux Seychelles, 1801.

Mort à Anjouan (Comores) le 29 mars 1802.